

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 26/01/2016

Réception par le Prefet : 26/01/2016

Publication : 29/01/2016



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2016-1-4-1

Séance du vendredi 22 janvier 2016

RÉVISION DU PROGRAMME INTERDÉPARTEMENTAL D'ACCOMPAGNEMENT DES HANDICAPÉS ET DE LA PERTE D'AUTONOMIE (PRIAC) POUR SON VOLET RELATIF AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Présidence de : M. Rémy WITH, 1^{er} Vice-Président

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES : M. HEMEDINGER, Mme LUTENBACHER, M. STRAUMANN Président du Conseil Départemental.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.

M. SCHELLENBERGER donne procuration à M. HABIG.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU les articles L 1434-3 et R 1434-1 du Code de la Santé Publique,

VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,

VU l'avis de consultation de révision du Projet Régional de Santé d'Alsace 2012-2016, et plus particulièrement la révision du PRIAC déclinant les modalités d'application du Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale, émis par l'Agence Régionale de Santé d'Alsace en date du 1^{er} décembre 2015, pour lequel le Conseil départemental a deux mois pour formuler un avis,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Emet un avis favorable à la proposition de révision du Projet Régional de Santé d'Alsace 2012-2016, et plus particulièrement la révision du PRIAC déclinant les modalités d'application du Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale, selon le document de synthèse joint en annexe.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité